



## Senegal

Kalidou Diallo  
Ministre de l'Education, Chargé de l'Enseignement Préscolaire, de  
l'Elémentaire et du Moyen



*Agé de 54 ans, avec une thèse d'histoire, professeur Kalido Diallo capitalise une bonne expérience du système éducatif sénégalaise : instituteur en 1976, professeur de lycée en 1987, et maître-assistant depuis 2000 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a publié différents travaux dans plusieurs revues scientifiques (syndicalisme, éducation, travail des enfants). Il a en outre participé à des nombreuses rencontres scientifiques à travers le monde. Il a connu une carrière syndicale de plus de 30 ans, qui l'a mené au poste de Secrétaire général du syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal en 2003 et 2004. Chevalier de l'Ordre national du lion (1997), Ministre conseiller à la Présidence de la République et Ministre de l'éducation depuis juin 2008.*

### **L'éducation inclusive : une expérience d'équité pour une éducation de qualité pour tous en 2015**

La 48ème Conférence intervient dans un contexte où le droit à l'éducation est mondialement considéré comme droit humain fondamental. Aujourd'hui, il est unanimement admis que l'atteinte des objectifs de l'EPT d'ici 2015 serait un pari perdu si tous les enfants issus des groupes défavorisés n'accédaient pas à un enseignement de qualité.

Le principe adopté lors de la Conférence mondiale de Salamanque en 1994 qui préconise que les écoles ordinaires ayant une orientation inclusive, constitue le moyen le plus efficace de combattre les attitudes discriminatoires, en créant des communautés accueillantes, en édifiant une société inclusive et en atteignant l'objectif de l'éducation pour tous.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Sénégal développe depuis 2000 à travers son Programme Décennal de l'Education et de la Formation, un plan d'actions en faveur des enfant ayant des besoins spéciaux, aujourd'hui complété par un projet pilote d'expérimentation de Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS).

Ce projet qui tient compte des obstacles qui empêchent l'effectivité du droit à l'éducation dans les pays africains (absence d'une politique claire, persistance de barrières architecturales, manque de matériels pédagogiques appropriés et absence de formation des enseignants), cible quatre types de handicap : verbo-auditif, moteur, non voyant et déficient intellectuel.

La stratégie du Sénégal consiste au maintien des cas lourds dans les centres spécialisés qui existent depuis longtemps et à l'inclusion de cas légers dans des classes ordinaires par le moyen d'une série de sessions de renforcement des capacités de tous les acteurs clés. Ainsi, le rôle des écoles spécialisées reste important : en effet, tout en continuant à accueillir des enfants à besoins éducatifs spéciaux ayant un handicap lourd, elle demeurent des centres de ressources pour la formation du personnel enseignant et l'élaboration de matériels pédagogiques spécifiques aux écoles inclusives.

A l'occasion de cette 48ème session, nous en appelons à toute la communauté internationale pour une mobilisation soutenue et multiforme en vue de la promotion de stratégies efficaces d'éducation inclusive dans les systèmes éducatifs africains.